



Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0
Courriel : lac-sergent@derytele.com
Site internet : www.villelacsergent.com
Tél. : 418 875-4854 Téléc. : 418 875-3805

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal statuera sur une **demande de dérogation mineure** au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de la séance extraordinaire qui se tiendra lundi 3 décembre 2018 à 19H00, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club Nautique.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la secrétaire-trésorière, et ce, avant le 23 novembre 2018.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

Situé au 909, chemin des Hêtres et désigné par le numéro de lot 4 601 576 dans le cadastre du Québec.

1. Rendre conforme la hauteur du bâtiment secondaire (garage) qui a été construit à 6.21 mètres alors que les normes réglementaires sont :
 - de 6 mètres maximum, comme stipulé à l'article 7.2.4, paragraphe 3 du Règlement de zonage no 314-14;
 - Ne pas dépasser la hauteur du bâtiment principal qui est présentement de 5.67 mètres (dérogation de .54 mètres).

Fait à Lac-Sergent, ce 8 novembre 2018.

Josée Brouillette
Directrice générale
Et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site *Internet* de la Ville de Lac-Sergent le 8 novembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2018.

Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière